



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 janvier 2013**

L'an deux mil treize, le mardi quinze janvier à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **20**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Bruno PAROLDO.

**Absents excusés** : Laurent COCHELIN, Pascal BRANDEAU, Laurent VINCELOT, Thierry MOUCHARD.

**Absents non excusés** : Christian TALON.

**Pouvoirs** : Laurent COCHELIN à Raymond CAILLETON, Pascal BRANDEAU à Brigitte COMPETISSA, Laurent VINCELOT à Frédéric ECALLE, Thierry MOUCHARD à Yannick AUTIN.

**Secrétaires de séance** : Bernard BARAUD, Bruno PAROLDO.

## **APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2012**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2012.

Ont voté pour : 18

Abstention : 2

### **CONVENTION TRIPARTITE POUR L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU POTABLE**

Dans le cadre de son contrat d'affermage avec la SAUR, le SMEPDEP a opté pour la mise en œuvre d'un système permettant la relève à distance des compteurs des abonnés de la compétence distribution d'eau potable. Les abonnés de FRONTENAY-R-R vont pouvoir bénéficier de ce service.

Les compteurs d'eau seront équipés d'un émetteur radio qui transmettra automatiquement l'index du compteur vers les services de la SAUR (par le biais d'un réseau de télétransmission (c'est la télérelève) ou par interrogation semestrielle d'un releveur piéton (c'est la radiorelève).

Les avantages pour les abonnés sont de plusieurs ordres :

- pas de dérangement : le compteur d'eau est relevé en toute sécurité, même en l'absence de l'abonné ;
- la garantie d'une facturation établie systématiquement sur la consommation réelle ;
- une meilleure maîtrise de la consommation d'eau, avec la possibilité de détecter lors de la transmission automatique de l'index, une fuite ou une surconsommation éventuelle.

Cette année, la SAUR a commencé à intervenir sur le territoire de la commune pour équiper tous les abonnés de compteurs compatibles avec la télé ou la radio relève. La SAUR déploiera ensuite le réseau nécessaire à la télé relève, et courant 2013, la totalité des abonnés bénéficiera de la télérelève à distance de leurs compteurs.

Cet équipement ne représentera pas de surcoût direct pour l'abonné ; son coût est totalement intégré dans le prix du m3 d'eau payé par l'utilisateur.

La mise en œuvre de la télérelève nécessite l'installation et la maintenance d'équipements sur les candélabres et bâtiments communaux. A ce titre, une Convention tripartite entre le SMEPDEP de la Vallée de la Courance, la SAUR et la commune de Frontenay-R-R doit être établie afin d'en fixer les modalités.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Ont voté pour : 18

Contre : 1

Abstention : 1

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2013				
GRADE	CATEGORIE	POSTE OUVERT		POSTE POURVU
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	
PERSONNEL TITULAIRE FILIERE ADMINISTRATIVE				
ATTACHE PRINCIPAL	A	1		1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 <sup>ERE</sup> CLASSE	C	1		0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>EME</sup> CLASSE	C	3		3
PERSONNEL STAGIAIRE FILIERE ADMINISTRATIVE				
REDACTEUR	B	1		1
PERSONNEL TITULAIRE – FILIERE POLICE MUNICIPALE				
GARDIEN DE POLICE MUNICIPAL	C	1		0
PERSONNEL TITULAIRE – FILIERE TECHNIQUE				
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1		1
AGENT DE MAITRISE	C	1	1	2
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 <sup>EME</sup> CLASSE	C	8	10	17
PERSONNEL STAGIAIRE – FILIERE TECHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2 <sup>EME</sup> CLASSE			1	1
PERSONNEL TITULAIRE – FILIERE ANIMATION				
AGENT TERRITORIAL D'ANIMATION 2 <sup>EME</sup> CLASSE	C	2		2
PERSONNEL TITULAIRE FILIERE SOCIALE				
ATSEM PRINCIPAL 2 <sup>EME</sup> CLASSE	C		2	2
ATSEM 1 <sup>ERE</sup> CLASSE	C		3	3

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, approuve le nouveau tableau des effectifs.

### SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame le Maire expose au conseil municipal que des propositions de suppression de postes ont reçu l'avis favorable du Comité technique paritaire du Centre Départemental de Gestion, lors de la session du 6 décembre 2012. Il s'agit de :

- suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>EME</sup> classe à temps complet en raison de la fin de la période de disponibilité pour convenance personnelle de l'agent qui occupait ce poste et de sa radiation des cadres.
- suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ERE</sup> classe suite à la promotion et la nomination sur un poste d'ATSEM principal 2<sup>EME</sup> classe au 1<sup>ER</sup> novembre 2012 de l'agent qui occupait ce poste.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer ces deux postes à compter du 1<sup>ER</sup> février 2013.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE**

L'actuel contrat est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention, les tarifs restant inchangés.

La convention prévoit :

- \* la formation des agents à l'utilisation des logiciels de la société CEGID Public (ex VISA INFORMATIQUE)
- \* l'assistance téléphonique, par transmission de support magnétique et sur site e
- \* la prestation d'aide à la paie pour suppléer à l'absence de la personne chargée de la confection des paies.

L'installation des logiciels complémentaires est également prévue dans le cadre de cette convention.

La nouvelle convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 3 ans et pourra être reconduite de manière expresse à son terme.

La convention pourra être dénoncée chaque année avant le 31 octobre par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra alors effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer cette convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE DE REPARATION POUR UN VEHICULE MIS A DISPOSITION DE LA COMMUNE A L'OCCASION DU TELETHON**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'un véhicule de marque Peugeot 3008 avait été mis à disposition à titre gratuit par le garage AUTOMOBILIS à NIORT. Le véhicule a été assuré par Mutuelles de Poitiers pendant toute la durée de la mise à disposition.

Lors du retour du véhicule, un contrôle a été effectué par le garage en présence de Monsieur LOIRAT. Une rayure profonde au niveau du pare-choc arrière a été constatée. Les circonstances de cette dégradation ne sont pas connues.

Un devis de réparation a été réalisé par le garage PEUGEOT et transmis à notre assureur. Le montant du devis étant de 420.00 €, et la franchise pour les véhicules dans le cadre de mise à disposition étant de 400.00 €, la commune aura à sa charge 400.00 €.

La trésorerie demande, à l'appui de la facture, une délibération afin de procéder au paiement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette prise en charge.

Ont voté pour : 19

Contre : 1

## **COMMANDE D'UNE PORTE VITREE EN COMPLEMENT DES TRAVAUX PREVUS A L'ECOLE MATERNELLE**

Le Conseil Municipal avait décidé, le 15 novembre 2012, de passer commande auprès de l'entreprise BATIMAN pour le remplacement d'huissieries à l'école maternelle pour un montant de 7 898.18 € TTC. Ces huissieries sont actuellement en fabrication.

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter cette commande qui sera inscrite en reste à réaliser au budget 2013, par une porte vitrée avec soubassement pour un montant de 613.31 € HT, soit 733.51 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer cette commande et l'inscrire par anticipation au budget 2013, en section d'investissement – opération 098 – article 2313.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE ET DE HAUTS-PARLEURS POUR L'ECOLE MATERNELLE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Madame la Directrice de l'école maternelle avait fait la demande, lors du dernier conseil d'école, d'une imprimante et de hauts parleurs pour compléter le matériel de vidéoprojection.

	TECODATA	DARTY	DEALOPRO	FNAC	CONFORAMA
IMPRIMANTE CANON PIXMA MG4250	76.20 € HT	79.00 € HT	87.25 € HT	79.99 € HT	
HAUT- PARLEUR  LOGITECH SPEAKER SYSTEM Z213 2HP	33.45 € HT	39.90 € HT			39.90 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à passer commande auprès de TECODATA et de procéder à l'inscription au budget par anticipation, opération 0129 – acquisition de matériel, article 2183 matériel de bureau et informatique.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **SUBVENTION ASSOCIATION « LE FIL DU TEMPS »**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 200.00 € à l'association « LE FIL DU TEMPS » pour l'organisation de l'exposition « 39-45 et l'histoire locale » qui sera présentée, salle de la Tour du Prince du 6 au 13 Mai 2013.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **CONFIRMATION DES TARIFS POUR LES ACTIVITES PROPOSES AUX ADOLESCENTS PENDANT LES PERIODES DE CONGES SCOLAIRES**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2013 les tarifs des animations jeunes (11 - 16 ANS) soit :

	Frontenaysiens	Hors commune
Adhésion annuelle	5.00 €	5.00 €
Demi-journée à Frontenay-R-R	4.00 €	6.00 €
Demi-journée avec sortie	6.00 €	10.00 €

Le règlement des prestations devra être fait auprès du Trésor public, à réception d'un titre de recettes.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **INFORMATIONS**

#### **Point sur la consultation en cours**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la consultation pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire s'est déroulée du 16 novembre au 17 décembre 2012, par procédure adaptée. Elle comprenait 18 lots.

Après examen des offres, la commission a déclaré infructueux les lots :

- 01 – démolitions, abords, VRD,
- 02 – Gros Œuvre
- 16 – Electricité
- 18 – désamiantage

Une nouvelle consultation sera lancée , par l'envoi d'un avis à la publication, dans la Nouvelle République et Le Courrier de l'Ouest, le 16 janvier prochain, la date limite de remise des prix étant fixée au 13 Février 2013 à 12 H 00.

#### **Résultats du TELETHON**

La commune a récolté 5 301.94 € et l'ensemble du canton de Frontenay-R-R a récolté 7 678.58 €.

La C.A.N a demandé la désignation d'un correspondant hivernal pour la Commune. C'est Madame COMPETISSA qui assumera cette fonction.

Monsieur CALMEL a décidé de se retirer de la SEP section cinéma. Madame le Maire rend hommage à son action pendant de nombreuses années au sein de la SEP cinéma.

#### **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

La CAN a pris la décision de rembourser les entreprises sur la base des nouveaux barèmes, sauf pour la part qui est reversée aux chambres consulaires.

#### **NOMINATION AU CPI DE LA COURANCE**

Monseur AUZANNEAU Patrice a été nommé adjoint au chef de centre.

#### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Bien que les textes définitifs ne soient pas encore sortis, les communes de la Communauté d'Agglomération de NIORT devront prendre leur décision avant le 1<sup>er</sup> Mars concernant la semaine de 4 jours ou de 4.5 jours pour un engagement dès la rentrée 2013.

Alain CHAUFFIER annonce au Conseil Municipal que la distribution du prochain Trait d'Union est programmée pour la fin du mois de Janvier.

Raymond CAILLETON informe le conseil municipal des travaux réalisés par les services techniques municipaux. L'élagage et le broyage des arbres sont en cours De même la commune a fait la commande d'une tonne de sel pour le déneigement.

Madame le Maire indique que des dégradations ont été constatées pendant la période des illuminations d Noël.

Frédéric ECALLE annonce l'extension du restaurant scolaire du collège. 676 élèves sont prévus pour la rentrée 2013.

La séance se termine à 21 H 40.